FORMULAIRE D'ADMISSION PROGRAMMES SAISONNIERS - SAISON 2019-20

Espace réservé à l'administration

CE DOCUMENT FAIT FOI D'UNE INSCRIPTION OFFICIELLE

DOSSIER # : PS1920-____

INFORMATION SUR LE PROGRAMME – **Merci de bien vouloir nous indiquer le programme ainsi que la ou les sessions visés**

☐ PREP 5-6 (Brossard) ☐ PREP 5-6 (Boucherville) ☐ PREP 5-6 (combo : Brossard & Boucherville) ☐ PREP 7-9 (Brossard)
☐ DÉCOUVERTE (360) 5-8 (Brossard) ☐ DÉCOUVERTE (360) 9-12 (Brossard)

☐ SESSION 1 ☐ SESSION 2 ☐ SESSION 3 ☐ SESSION 4

Comment vous avez entendu parler des programmes de l'Académie (360) :

☐ SITE INTERNET ☐ CONNAISSANCE / AMIS / FAMILLE ☐ UN ENTRAÎNEUR DE L'ACADÉMIE 360 _____
(inscrire le nom de l'entraîneur)

☐ SANI SPORT ☐ DANS UN PARC CET ÉTÉ _____ ☐ AUTRES _____
(inscrire le nom du parc) (inscrire l'endroit où la référence)

INFORMATION SUR LE JEUNE – **Merci de bien remplir toutes les cases**

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone rés. : _____ Téléphone cell. : _____

Sexe: F: ☐ M: ☐ Date de naissance : Année : ☐☐☐☐ Mois: ☐☐ Jour: ☐☐

Nom de l'école fréquenté : _____ Niveau scolaire : _____

Le jeune présente-t-il des problèmes nécessitant une attention particulière ? ☐ Non ☐ Oui

Si oui, spécifié : _____

Ass. Maladie : _____ Expiration. : _____

INFORMATION SUR LE (LES) PARENTS

MÈRE : Tél : _____ Courriel : _____ @ _____

PÈRE : Tél : _____ Courriel : _____ @ _____

AUTORISATION & CONSENTEMENT DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTAL

☐ J'autorise l'Académie (360) à utiliser des photos et vidéos prises lors des activités pendant lesquelles apparaît mon enfant. Cela gratuitement et sans aucune ristourne. Je suis conscient(e) que ces images pourront être utilisées afin promouvoir les activités de l'Académie (360) inc.au présent et dans le futur.

☐ Je certifie que toutes les informations figurant sur ce document sont exactes et complétés.

Signature du parent responsable : _____ Date : _____

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION & VALIDATION DE L'ADMISSION

FORMULAIRE D'ADMISSION PROGRAMMES SAISONNIERS - SAISON 2019-20

Espace réservé à l'administration

CE DOCUMENT FAIT FOI D'UNE INSCRIPTION OFFICIELLE

DOSSIER # : PS1920-____

Pour que l'inscription soit validée et que l'admission soit officielle, l'administration de l'Académie (360) a besoin du présent formulaire dument rempli ainsi que le paiement exigé. Dans le cas où une inscription n'est pas complète, la réservation de place ne peut être faite.

1) Choix de paiement pour les frais de programme :

☐ Par chèque fait à l'ordre de l'Académie (360) inc.

☐ Via PayPal (frais supplémentaires de 2,9% + 30 ¢ la transaction):
Voici le lien (voir au bas de la page) : https://www.academie360.ca/inscriptionprogrammessaisonniers

☐ Par virement bancaire : Inscrire l'adresse courriel suivante : admin@academie360.ca - Inscrire le code suivant : 360

2) De quelle façon je peux transmettre le paiement et le formulaire d'admission exigés :

☐ Dans l'un des deux clubs sportifs Sani Sport : glisser l'enveloppe sous la porte du local de l'Académie (360) ;

☐ À la réception de l'un des clubs sportifs Sani Sport : bien s'assurer que l'enveloppe soit libellée au nom de ACADEMIE 360 ;

☐ En mains propres à l'un des entraîneurs (360) se trouvant sur place ;

☐ Par la poste à l'adresse suivante : Académie 360 inc. 25 Ernest-Rochette, suite 505, Laprairie, Qc J5R 0M3

POLITIQUES, PROCÉDURES & FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES SAISONNIERS

1. HORAIRE DES ACTIVITÉS ET HEURE D'ARRIVÉE

Toutes nos activités se déroulent au Sani Sport de Brossard ou de Boucherville. Le règlement interne du Sani Sport s'applique pour l'utilisation des infrastructures. L'académie (360) est uniquement responsable des enfants durant l'horaire de leur programme.

2. SÉCURITÉ

Sur les terrains, les enfants doivent porter une tenue adaptée à la pratique sportive. Dans le cas contraire, le coach (360) ne pourra pas faire participer l'enfant aux activités.

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autre) ne peut être admis sur le terrain. Lorsque l'animateur ou l'entraîneur se rend compte de l'état maladif d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il puisse venir chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse (ex.: poux, rougeole, varicelle, etc.), un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis au responsable du programme au retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

Les entraineurs seront autorisés à donner des médicaments à un enfant seulement si ceux-ci sont accompagnés d'une autorisation écrite remise au préalable, datée et signée du parent de l'enfant concerné (formulaire C-105 disponible en ligne). De plus, les médicaments doivent être munis d'une prescription médicale originale et récente précisant : le nom de l'enfant, le nom du médicament, le dosage, l'heure et la durée d'administration (nombre de jours).

Les premiers soins seront donnés sur place. Pour les soins médicaux d'urgence et/ou transport médical, nous appliquerons les procédures d'urgence de l'Académie (360), soit celles de déployer des services professionnels sur place afin qu'ils puissent prendre la situation en main. Les parents seront contactés, le plus rapidement possible, une fois que l'enfant sera en sécurité et prise en charge. Pour leur sécurité, sur les plateaux extérieurs, il est recommandé que les enfants portent une casquette ou une visière, voire des lunettes soleil.

3. POLITIQUES ADMINISTRATIVE

Pour que l'inscription soit validée, il faut qu'elle soit complète : la fiche d'information ainsi que le paiement est exigé. Dans le cas où une inscription n'est pas complète, l'enfant ne pourra pas participer au programme.

La priorité d'inscription de la clientèle de l'Académie (360) est établie en fonction de la date d'inscription et de la réception du formulaire et du paiement. Aucune inscription sur place au moment du programme ne sera acceptée. Celle-ci doit être effectué au moins 3 jours avant le jour du programme afin de laisser le temps à l'administration de traiter correctement l'inscription.Si un enfant est inscrit en cours de session, le prix au prorata du nombre de séances restantes s'appliquera. Une fois que l'enfant a participé à au moins une leçon, aucun remboursement n'est pas possible.

Un remboursement intégral peut être envisagé uniquement dans le cas où l'annulation est effectuée plus de 30 jours avant le début du programme. Passé ce délai, 50% du montant total du programme sera remboursé. Une demande d'annulation doit être faite par courriel au responsable du programme qui par la suite vous fournira le formulaire de résiliation.
La date de réception du formulaire sera prise en compte pour le calcul des frais de remboursement. Dans le cas où l'enfant manque une séance, l'académie (360) ne peut garantir qu'il puisse reprendre la séance à un autre moment. Cela sera possible uniquement si une place est libre dans un groupe du même niveau que l'enfant. Communiquer avec le responsable du programme dans ce cas.

L'académie (360) se réserve le droit de ne pas accepter un enfant si aucun groupe de son niveau est disponible. Un remboursement intégral sera alors effectué.
Lorsque le minimum de participant n'est pas atteint, l'activité est annulée et le remboursement est accordé.

ABSENCE OU RETARD

Afin d'assurer le meilleur déroulement des séances et faciliter l'organisation des coachs, merci de prévenir par courriel le responsable du programme en cas d'absence ou de retard à l'adresse suivante : t.bienvenu@academie360.ca

J'ai pris connaissance et adhère aux politiques et au fonctionnement des programmes saisonniers (360).

Signature du parent responsable : _____ Date : _____